

Procès-verbal

de la 18^e Assemblée des délégués de la Fédération sportive suisse de tir (FST) du samedi 27 avril 2019, au Centre de congrès Gate27, à Winterthur, de 09h30 à 13h41.

Liste de présence :

Ayants droit au vote :	244 délégués ayant droit au vote, dont 225 représentants des Fédérations membres, 14 Membres d'honneur et 5 membres du Comité FST.
Invités :	64 personnes invitées.
Fonctionnaires/ collaborateurs FST:	24 participants.
Total Personnes présentes :	332 participants.
Scrutateurs:	10 scrutateurs/scrutatrices (appartenance et attribution des rangées selon le plan de tables entre parenthèses) : Tobias Röthlin (KSGOW ; 1-3), Niklaus Guth (KSGBL; 12-14), Fredy Lienhard (GLKSV; 15 & 16), Jérôme Guérin (WSSV; 17 & 18), Ursula Schönenberger (SGKSV; 19 & 20), Huber Marcel (ZSV; 21 & 22), Daniela Morf (ZHSV; 24 & 25 & VS), Erika Loretz (BSV; 26 & 27), Christian Simmen (KSVU; 28 & 29), Walter Ruff (VSSV, 30 & 31)
Conférenciers :	Jürg Stahl, Conseiller national (Président de Swiss Olympic) Michael Künzle (Président de la Ville de Winterthur) Div Willy Brülisauer (Cdt div terr 4) Renato Steffen (Membre du Comité FST et membre du CO FFT 2020) Heinz Meili (Président Zürcher Schiesssportverband) Div à la retraite Hanspeter Kellerhals (Président du patronage de la FFTJ 2019)
Présidence :	Luca Filippini (Président FST)
Procès-verbal :	Beat Hunziker (Directeur FST)
Traductrices :	Nina von Heydebrand et Corinna Timm (Service de traduction Furet SA, Berne)

Table des matières :

1. Salutations.....	2
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du samedi 28 avril 2018 à Zuchwil.....	3
3. Rapport annuel 2018.....	3
4. Comptes annuels 2018	4
5. Election de l'organe de révision	5
6. Finances	6
7. Fonds pour affaires publiques	6
8. Adaptations des Statuts	6
9. Cotisations, taxes et redevances 2020	9
10. Droit sur les armes.....	9
11. Fête fédérale de tir des Jeunes 2019	10
12. Fête fédérale de tir 2020	10
13. Honorariat.....	10
14. Informations de la part de la FST	11
15. Discussion.....	12
16. Prochaine Assemblée des délégués.....	12

Ordre du jour

1. Salutations

1.1 Salutations par le Président

La 18^e Assemblée des délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) débute par la présentation de la bannière de la FST, brève cérémonie accompagnée par les prestations musicales de la Fanfare Sulzer de Winterthur. Toutes les personnes présentes se lèvent et la fanfare interprète l'hymne national. Le Président Luca Filippini salue et souhaite la bienvenue à Jürg Stahl, Conseiller national et président de Swiss Olympic, au Conseiller national Werner Salzmann, à M. Michael Künzle, président de la Ville de Winterthur, au Div Willy Brülisauer, au Cdt de corps à la retraite André Blattmann, au Div à la retraite Hanspeter Kellerhals et aux divers représentants du monde politique, de l'Armée et du Sport ainsi qu'aux représentants des partenaires et équipementiers de la FST. Il salue également Andreas von Känel (président du Conseil de fondation du Musée suisse de tir à Berne), le Dr Ulrich Fässler (président du Conseil de fondation du « Foyer des tireurs » à Lucerne), M. Ruedi Vonlanthen (président de l'USS Assurances), M. Martin Hug (président de l'Association des donateurs) et M. Heinz Meili (président ZHSV), Société cantonale organisatrice, accompagné des responsables du CO MM. Urs Stähli et Marcel Ochsner.

Le Président salue ensuite les Membres d'honneur, les Délégués et les personnes invitées avant de s'adresser dans les trois langues nationales aux personnes présentes qui se sont rendus à Winterthur.

Le Président Luca Filippini rend hommage aux camarades décédés au cours de l'année en mentionnant les membres d'honneur Ruedi Meyer (Berne), Hans von Känel (Kloten), Urs Widmer (Winterthur), Bruno Just (Zurich), Othmar Casutt (Maienfeld), Alois Roth (Lucerne), Erich Hirschi (Amsoldingen) ainsi que Hansueli Wildeisen (chef de Ressort « Tir libres / Compétitions des sociétés » (Aarau) et la Responsable des entraînements de la Relève Claudia Marti (Brügg). Les personnes présentes à l'Assemblée se lèvent pour honorer les défunts par une minute de silence et la fanfare Sulzer accompagne cette cérémonie en interprétant deux pièces musicales adaptées aux circonstances.

1.2 Messages de bienvenue des personnes invitées

Le président de Swiss Olympic, le Conseiller national Jürg Stahl, prononce un message de bienvenue par lequel il exprime son plaisir de s'adresser en quelques mots à une association traditionnelle, prospère et l'une des plus grandes associations membres de Swiss Olympic. Il rappelle les Jeux olympiques, où Heidi Diethelm a dénoué le nœud en remportant la première médaille de la délégation suisse. Jürg Stahl se réfère à la fonction socialement importante des associations sportives et aborde les défis clés tels que le manque d'infrastructures, le recrutement et la promotion de jeunes talents ainsi que l'engagement de bénévoles qui s'avère indispensable aux associations sportives. Les valeurs et l'esprit du sport doivent être vécus. Les principes éthiques s'appuyant sur les bases et les valeurs olympiques fondamentales "performance, amitié, respect", doivent être ancrés. Enfin, le président de Swiss Olympic se projette sur les grands événements à venir, tels que la Fête fédérale de tir 2020 à Lucerne et les Jeux olympiques de Tokyo, avant de souhaiter aux participants une passionnante AD 2019 à Winterthur, sa ville natale.

Le Président de la Ville de Winterthur, Michael Künzle, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et leur transmet les meilleures salutations du Conseil exécutif de la sixième plus grande ville de Suisse. Avec ses installations de tir d'Ohrbühl, la ville de Winterthur dispose de l'une des plus importantes et des plus modernes installations de tir du canton de Zurich. En partant d'une ville ouvrière et industrielle, Winterthur a réussi sa mutation pour devenir une cité culturelle moderne, favorisant l'éducation, l'épanouissement des loisirs et naturellement aussi la pratique du sport. Il remercie la FST pour son large et important travail en faveur des domaines du Sport d'élite, de la Relève et du Sport populaire et souhaite à tous une fructueuse assemblée 2019.

En tant que représentant de l'hôte et président du ZHSV, M. Heinz Meili a sciemment choisi de traiter le sujet de la « Tradition » en vue du vote populaire qui aura lieu dans trois semaines.

Il s'exprime, entre autres, également sur la tradition du « Knabenschiessen » et se pose la question de savoir si le nombre de participants allait augmenter lorsque cette manifestation traditionnelle des Jeunes tireurs aura lieu avec des armes interdites ?

Sur le cheminement vers la Fête fédérale de tir, sa société de base vit également une tradition permettant de vivre et d'exprimer les valeurs telles que la camaraderie et l'honneur. Il lance un appel aux camarades afin d'honorer et de soigner nos traditions, car elles représentent un patrimoine important faisant partie de la culture vécue.

Le Président remercie les orateurs de leurs prestations et leur remet trois bouteilles de vin lucernois et le Fanion de la FST.

Il passe ensuite la parole au Directeur de la FST Beat Hunziker afin de procéder, conformément aux Statuts de la FST, à la constitution de l'AD. Il annonce la présence de 224 délégués ayant droit au vote et de 332 personnes au total (invités, fonctionnaires et employés compris). La majorité absolue est de 123 voix. En raison de la disposition des sièges dans la salle, dix scrutateurs doivent être élus (cf. la Liste de présence). Cette année, la carte de vote est de couleur verte.

Le Président passe à l'élection des dix scrutateurs proposés.

Décision no 2019-01

Les dix scrutateurs proposés sont élus à l'unanimité.

Il procède ensuite à l'élection du bureau électoral (chargé de superviser les élections et les votes).

Décision no 2019-02

L'AD élit Paul Röthlisberger (vice-président du Comité FST), Ruedi Meier (Comité FST) et Beat Hunziker (directeur FST) au bureau électoral pour cette AD.

Le Président désigne le directeur de la FST comme rédacteur du procès-verbal. Il constate que la convocation et la constitution de l'AD sont conformes à la loi vigueur et aux Statuts de la FST et déclare ouverte la 18^e Assemblée des délégués.

Le Président soumet l'ordre du jour à la discussion. La parole n'est pas demandée.

Décision no 2019-03

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du samedi 28 avril 2018 à Zuchwil

2.1 Approbation

Le Président soumet à la discussion le procès-verbal de la 17^e Assemblée des délégués du 28 avril 2018, à Zuchwil. Ce PV a été envoyé le 26 juin 2018 et en même temps publié sur le site Web. La parole n'est pas demandée. Le Président remercie le secrétaire Beat Hunziker pour la rédaction du PV.

Décision no 2019-04

L'AD approuve à l'unanimité et sans modification le procès-verbal du 28 avril 2018, à Zuchwil.

3. Rapport annuel 2018

Le Président passe au point 3 de l'ordre du jour en procédant à une brève rétrospective et en présentant les perspectives d'avenir. Il aborde en particulier le thème de la campagne de votation en cours concernant le droit sur les armes, laquelle a exigé beaucoup de temps et de ressources au cours de l'année écoulée. Un aspect positif a néanmoins été constaté par le rapprochement des diverses organisations au sein de la Communauté d'intérêts du Tir suisse (CIT).

Il constate que cette unité représente une grande force et recommande de prendre ses distances par rapport aux querelles de calibre et de disciplines. Ce sont précisément ces nombreuses facettes qui rendent le domaine du tir si fascinant et permettent de découvrir des nouveautés même après 40 ans de pratique.

Concernant l'unité, il fait une petite digression qui résume l'unité et la solidarité en un point. En 1836, la Fête fédérale de tir fut introduite dans le canton de Vaud, à l'époque encore désignée sous le nom de « Tir fédéral - Eidg. Freischiessen ».

Du fait que la première fête fut organisée deux ans auparavant à Zurich, ce fut le Maire de Zurich et dixième président de la Société suisse de tir (SST) Johann Jakob Hess qui ramena la bannière dans le canton de Vaud et caractérisa l'unité des tireurs et de la Confédération par les mots suivants : "Nous voulons être amis dans le danger et la détresse, un pour tous, tous pour un."

Dans sa rétrospective, il exprime sa joie à la suite des derniers succès internationaux comme ceux remportés par Nina Christen et Jason Solari. Au niveau du Sport populaire, il évoque l'introduction des concours aux pistolets.

Quant aux grands défis, le Président les voit dans l'accessibilité et la mobilisation de la base. La Fédération faïtière peut faire beaucoup, mis l'effet de levier est et reste dans le pouvoir des sociétés. Un autre défi est le recrutement de nouveaux membres. Le sport de tir à l'avantage de pouvoir être pratiqué même à un âge avancé et les Exercices fédéraux peuvent également amener des membres potentiels dans les stands.

Avant de passer à l'approbation du Rapport annuel, le Président relève l'importance du travail réalisé par les bénévoles et remercie tous les fonctionnaires, collaborateurs et partenaires de leur engagement. Il exprime sa gratitude également pour la bonne collaboration avec nos partenaires Calanda, Helsana, SIUS, Polytronic, Eley et Ruag, ainsi qu'avec les autres sponsors, les équipementiers et l'Association des donateurs. Il remercie chaleureusement aussi l'Armée suisse pour le sport pratiqué au sein de l'Armée, le SAT, les commandants des Divisions territoriales, l'OFSPPO, l'Aide sportive et naturellement aussi Swiss Olympic. Pour l'année écoulée, il remercie les collègues du Comité FST et les délégués présents de leur confiance.

3.1 Approbation

Le rapport annuel sans les comptes annuels (point 4 de l'ordre du jour) est soumis à la discussion. La parole n'est pas demandée. Il est donc soumis pour approbation à l'AD.

Décision no 2019-05

L'AD approuve à l'unanimité le Rapport annuel de la FST pour l'exercice 2018.

S'ensuit alors la première partie de l'honorariat. Le Président rend hommage à l'engagement du colonel Heinz Thalmann, membre depuis 2009 de la Commission de tir 4 et depuis 2010 Officier fédéral de tir de l'Arrondissement 5, ainsi que du colonel Hans Wyrsh, Officier fédéral de tir dans l'Arrondissement 16 depuis 2011. En son absence, le colonel EMG René Ahlmann est honoré pour son activité en tant que commandant du Centre de compétences sportives des Forces armées à Macolin, notamment pour son soutien à notre Sport d'élite. Sous les applaudissements, le Président remet aux personnes honorées présentes la Médaille d'honneur de la FST.

4. Comptes annuels 2018

4.1 Fédération sportive suisse de tir – Approbation

Walter Harisberger, responsable des Finances, fournit les informations sur les comptes annuels publiées aux pages 36 et 37 du Rapport annuel. Les comptes annuels ont été clôturés avec un résultat positif de CHF 82'472, ce qui est légèrement inférieur au montant budgété de CHF 89'176. Avant modification du capital immobilisé, le résultat s'élève à CHF 261'748. Le résultat d'exploitation très positif a été diminué par les charges spéciales dans le domaine du personnel et le référendum / votation sur la "loi européenne sur les armes".

En outre, une dotation en fonds propres liés a été effectuée en vue de projets informatiques. Le bon résultat d'exploitation s'explique d'une part par les réductions de coûts réalisés au sein des Divisions et d'autre part par une baisse plus faible que prévu des licences et autres contributions. Le responsable des Finances tient à remercier tous ceux qui ont contribué à ce bon résultat. La parole au sujet des comptes annuels n'est pas demandée.

Le réviseur en chef, Clemens Poltera, n'a pas de compléments à apporter au Rapport d'audit figurant à la page 40 du Rapport annuel. Il recommande à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels 2018 et remercie tous les participants.

Décision no 2019-06

L'AD approuve à l'unanimité les comptes annuels 2018 de la FST présentant un bénéfice de CHF 261'748.- pour l'exercice écoulé (avant modification du capital d'organisation) et donne à l'unanimité décharge au Comité de la FST.

4.2 Fondations « Foyer des tireurs » / « Musée suisse de tir » – p. p. connaissance

La parole au sujet des comptes annuels des deux fondations n'est pas demandée et l'AD en prend tacitement acte. Le Président remercie le Dr Ulrich Fässler et M. Andreas von Känel, respectivement les Présidents des Conseils de fondation des deux fondations ainsi que les autres membres des Conseils de fondation pour leur travail. Il remercie également la directrice du Musée suisse de tir, la Dre Regula Berger pour son engagement.

5. Election de l'organe de révision

Walter Harisberger explique que l'AD peut désigner un organe de révision externe et indépendant pour vérifier les comptes annuels, comme demandé dans les documents de réunion. Il s'est félicité de la coopération avec l'actuel organe de révision extrêmement compétent qui a réalisé un travail très apprécié et justifie la proposition concernant l'élection d'un nouvel organe de révision à la suite de la récente modification de la réglementation en matière de révision et d'audit, laquelle exige une société d'audit enregistrée.

Le Président procède au vote.

Décision no 2019-07

A l'unanimité, le mandat de révision des comptes annuels de la FST est attribué dès les comptes annuels 2019 à la Société BDO SA, à Burgdorf.

Avec l'attribution externe de l'audit, la démission de l'organe de révision a eu lieu comme convenu, c'est pourquoi le Président invite MM. Waser, Poltera, Burkhard et Trütsch de se présenter sur la scène.

Dans la deuxième partie de l'honorariat, Walter Harisberger rend hommage au travail des membres de l'organe de révision. Le Président remercie Othmar Trütsch et Jakob Burkhard pour leur minutieux travail d'expertise et leur remet la Médaille d'honneur de la FST avec une bouteille de vin de Lucerne.

En raison de leur engagement de longue date, le Comité propose à l'AD d'élire Clemens Poltera, auditeur en chef et Peter Waser, président de l'organe de révision en tant que nouveaux membres d'honneur. Leur engagement remonte à la CG en 2004, respectivement dès 2005 à l'organe de révision où ils ont réalisé un excellent travail. La proposition ne rencontre aucune objection au sein de l'AD et le Président procède à l'élection.

Décision no 2019-08

Sous les applaudissements nourris de l'AD, Clemens Poltera et Peter Waser sont élus à la distinction de Membre d'honneur de la FST.

6. Finances

6.1 Budget 2018 – p. p. connaissance

Le responsable des Finances informe sur le budget 2019, qui a été publié lors de la Conférence des présidents (CP) du 13 décembre 2018. Quant au budget, figurant à la page 37 du Rapport annuel, la parole n'est pas demandée.

6.2 Planification financière 2019-2023 – p. p. connaissance

Le Plan financier approuvé par la CP la veille est présenté par le responsable des Finances qui met en lumière quelques points clés. Au sujet du Plan financier, la parole n'est pas demandée.

La parole revient ensuite au Divisionnaire Willy Brülisauer, commandant de la div terr 4, qui transmet à l'Assemblée les meilleures salutations du Chef de l'Armée Philippe Rebord. Dans son discours, il cite entre autres le Général Henri Guisan qui écrivit en 1945 dans son Rapport à l'Assemblée fédérale : « *Une guerre horrible vient de prendre fin qui a une fois de plus préservé notre chère Patrie comme par miracle du fait que nous pouvions compter sur 300'000 tireurs bien formés et soucieux de notre pays. Il faut toujours s'en souvenir, car des temps difficiles arriveront où l'on ridiculisera, voire insultera nos tireurs portant leur arme en bandoulière* ». Il poursuit en s'exprimant sur l'utilité incontestable du tir hors du service, loue la formation et la promotion de la Relève, tout en relevant les valeurs telles que l'engagement, la responsabilité propre à chacun, le sens du devoir, la cohésion et la grande camaraderie au sein des tireurs. L'armée de milice et les sociétés de tir contribuent à la cohésion nationale et par là aussi à une meilleure compréhension entre les différentes cultures. Avec la conservation de l'arme à domicile, poursuit-il, il s'agit également d'honorer la question fondamentale de la confiance que l'Etat accorde aux citoyens et soldats tout en appelant à la responsabilité de chacun. En terminant, il remercie tous ceux qui s'engagent pour l'Armée et le domaine du tir en vue de préserver notre beau pays ainsi que de garantir la sécurité et la liberté, aujourd'hui comme à l'avenir. Le Président remercie le Div Willy Brülisauer pour son message et pour la bonne collaboration avec l'Armée en lui remettant trois bouteilles de vin de Lucerne.

7. Fonds pour affaires publiques

7.1 Approbation

Le Président renvoie à la proposition y relative et donne la parole au responsable des Finances. Ce dernier constate que les compétences en vue de la création d'un fonds et de l'approbation du règlement y relatif relèvent de l'AD, conformément à l'article 19 let. s) des Statuts de la FST. Il présente ensuite la proposition en détail. Lors de la CP du jour précédent, la proposition a été discutée et la décision a été prise, de la soumettre dans sa forme initiale à l'AD. Walter Harisberger donne ainsi quelques précisions concernant le bienfondé de la proposition et de la nature du fonds. Du fait que la parole au sujet du fonds n'est pas demandée, le Président procède au vote.

Décision no 2019-09

La création du Fonds pour affaires publiques est approuvée par la majorité et le Règlement du Fonds pour affaires publiques est mis en vigueur.

8. Adaptations des Statuts

Le président passe au point 8 de l'ordre du jour – Adaptations des Statuts. D'emblée il mentionne qu'il appartenait, en vertu de l'article 19, lettre s) des Statuts, à l'AD d'approuver les Statuts et qu'une majorité des deux tiers est requise pour chaque modification.

Il explique ensuite la procédure selon laquelle chaque article modifié fait l'objet d'un vote individuel. Enfin, les Statuts sont approuvés dans leur ensemble, avec les différents articles modifiés ou non modifiés. La parole n'est pas demandée et le Président procède article par article au vote sur les modifications.

Décisions no 2019-10 et 2019-11

La proposition de modification de l'article 7 est approuvée à l'unanimité. L'article 7 est ainsi complété par le paragraphe 3 :

- ³ *La Société de tir à l'étranger peut également être admise si elle remplit les conditions énumérées sous let. b) jusqu'à f). Mais dans ce cas, elle n'a pas droit aux prestations de la Confédération et n'a pas le droit d'organiser des Exercices fédéraux.*

La modification de l'article 18 est approuvée conformément à la proposition et complétée par le paragraphe 3 :

- ¹ *Sur la base du nombre de membres de société licenciés, le droit de représentation est déterminé par le Comité pour l'année suivante au jour fixé au 30 novembre.*
- ² *Les SCT et les SF obtiennent pour les 500 premiers membres de société licenciés un droit de représentation de base de quatre délégués ayant le droit de vote.*
- ³ *En outre, elles ont droit à un autre délégué pour chaque tranche de 500 membres de société licenciés ; les fractions sont arrondies au nombre supérieur.*
- ⁴ *Les autres membres se voient attribuer le nombre de délégués suivant :*
- a) *membres affiliés : deux ;*
 - b) *ASM, ASTV et ASVTS : quatre chacune.*

La modification proposée à l'article 22 a été retirée par le requérant, ce qui n'entraîne aucun vote sur cet article qui reste inchangé.

Décisions no 2019-12 et 2019-13

Les modifications proposées à l'article 27 sont approuvées à l'unanimité, ce qui entraîne la suppression d'une partie de la phrase du paragraphe 1 et du paragraphe 5. L'article 27 modifié est donc le suivant :

- ¹ *L'organe de révision vérifie les comptes annuels selon les dispositions et les prescriptions de Swiss Olympic Association.*
- ² *Il établit un rapport écrit sur l'exercice écoulé à l'attention de l'AD.*
- ³ *L'organe de révision a le droit de regard sur tous les dossiers, peut convoquer et auditionner les membres des organes et des instances, les chargés de fonction et les collaborateurs du Secrétariat.*
- ⁴ *Il édicte un règlement sur ses tâches et compétences, que le Comité reçoit pour prise de connaissance.*

La modification de l'article 43 est approuvée à l'unanimité lequel est ainsi complété par la lettre e) comportant le terme « successions ». Le paragraphe modifié est le suivant :

- e) *les dons, autres attributions, successions et legs ;*

Quant à l'article 44, alinéa 1, let. b), le Président présente les deux variantes soumises. Il explique la procédure selon laquelle les deux variantes sont d'abord opposées pour ensuite procéder au vote sur la variante ayant obtenu la préférence. Le Président présente les deux variantes et donne la parole au représentant de la CP du nord-ouest de la Suisse. La proposition de la CP du nord-ouest de la Suisse demande la suppression de la partie de la phrase 2 prévoyant une « cotisation de tireur pour les membres de société ».

Par la suite, le Président passe au vote. Les voix sont recensées par les scrutateurs et transmises au Bureau de vote pour vérification.

Décision no 2019-14

La proposition du Comité est approuvée par 91 voix, tandis que la proposition de la CP du nord-ouest de la Suisse obtient 139 voix avec deux abstentions, c'est donc cette dernière qui obtient la préférence.

La proposition de la CP du Nord-ouest de la Suisse ayant obtenu la préférence est soumise à l'approbation et le Président passe au vote. Les voix sont recensées par les scrutateurs et transmises au Bureau de vote pour vérification.

Décision no 2019-15

L'article 44, alinéa 1, let. b) est approuvé par 182 voix et obtient ainsi la majorité requise des deux tiers. L'on dénombre 45 voix contre et deux abstentions. Ainsi, le contenu de l'article 44, alinéa 1, let. b) est le suivant :

b) une cotisation de société (fixe et variable) par société enregistrée dans l'AFS ;

Décision no 2019-16

L'article 44, alinéa 1, let. c) est approuvé comme proposé et son nouveau contenu est le suivant :

c) une cotisation de participation pour chaque membre de société licencié, notamment selon sa catégorie d'âge ;

Décision no 2019-17

L'article 44, alinéa 2 est biffé sans voix contraire.

Décision no 2019-18

L'article 44, alinéa 4, respectivement alinéa 3 (nouveau) est approuvé comme proposé sans voix contraire. Le terme « cotisation de tireur » est remplacé par « cotisation de participation » et le terme « ayant droit au vote » est supprimé. Le nouveau paragraphe est donc le suivant :

³ *Lors d'affiliations multiples des membres d'une société, la cotisation de participation due à la FST n'est annuellement due qu'à une seule reprise. Pour le versement de cette cotisation de participation d'un membre de société, c'est la société de base désignée dans l'AFS qui a l'obligation de procéder au versement.*

Décision no 2019-19 et 2019-20

La modification de l'article 57 est approuvée comme proposée et le renvoi aux dispositions finales est supprimé.

La suppression de l'article 58 – avec ses dispositions transitoires obsolètes – est approuvée à l'unanimité.

Par la suite, le Président procède au vote final concernant l'approbation de l'ensemble des Statuts avec les modifications précitées aux articles 7 / 18 / 27 / 43 / 44 / 57 et 58.

Décision no 2019-21

Les Statuts avec les modifications apportées aux articles 7 / 18 / 27 / 43 / 44 / 57 et 58 sont approuvés à l'unanimité et le contenu du nouvel article 58 est le suivant :

Les présents Statuts ont été modifiés et approuvés à l'unanimité lors de l'Assemblée de la FST du 27 avril 2019 à Winterthur et entrent en vigueur au 1^{er} mai 2019.

Le Président procède à la troisième partie de l'honorariat en rendant hommage à l'engagement d'Urs Boller qui, en plus de ses fonctions de secrétaire du Domaine Formation et Juges, a également assumé depuis 2012 bénévolement la fonction de chef du Ressort Cours de tir.

Le Président rend également hommage à Stephan Strahm, absent ce jour, pour ses activités en tant que chef du Ressort CSG-C10/50m et de Juge FST, fonctions qu'il a assumées depuis 2012. Sous les applaudissements de l'AD, le Président remet à Urs Boller le Vitrail de la FST, représentant un tireur à genou.

9. Cotisations, taxes et redevances 2020

9.1 Cotisations, taxes et redevances pour l'année 2020 – Approbation

Walter Harisberger présente la proposition du Comité au sujet des cotisations, taxes et redevances pour l'année 2020.

D'emblée, il relève que l'on entend sous licence les licences de toutes les catégories, à l'exception de la licence U21 destinée aux Jeunes tireurs et désignée comme telle. En outre, en ce qui concerne les cotisations de l'ASM, de l'ASTV et de l'ASVTS, il convient de parler de cotisations forfaitaires, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Quant aux cotisations, la proposition prévoit :

- a) de fixer et d'approuver la cotisation fixe de société pour l'année 2020 inchangée à CHF 300.00 par société ainsi que de fixer et d'approuver la cotisation variable pour 2020 inchangée à CHF 10.00 par tireur licencié (sans U21).
- b) de maintenir et de fixer la cotisation de participation (licence) pour l'année 2020 inchangée à CHF 20.00, respectivement à CHF 12.00 pour les U-21.
- c) de fixer et d'approuver la contribution à verser au Fonds pour les activités publiques par tireur licencié (base facturation de la licence) pour l'année 2020 à CHF 5.00.
- d) de maintenir et d'approuver les cotisations forfaitaires 2020 pour l'ASM et l'ASTV à CHF 1'000.00 et la cotisation forfaitaire pour l'ASVTS à CHF 200.00.
- e) d'approuver les taxes et redevances énumérées par les Règles du tir sportif (RTSp) pour l'année 2020.
- f) de percevoir pour 2020 une taxe d'admission de CHF 500.00 pour les candidats à une adhésion à la FST.

La parole au sujet des cotisations, des taxes et de redevances n'est pas demandée, c'est pourquoi le Président procède au vote sur les cotisations, taxes et redevances proposées pour l'année 2020, qui font l'objet d'un vote d'ensemble.

Décision no 2019-22

L'AD approuve à une large majorité les cotisations, taxes et redevances soumises pour l'année 2020 conformément à la proposition présentée.

10. Droit sur les armes

Le Président rappelle qu'il ne reste plus que 22 jours jusqu'à la votation fédérale, lors de laquelle le peuple est appelé à se prononcer sur l'opportunité de modifier au non la loi sur les armes. La FST et la CIT ont cherché à obtenir une solution par la voie parlementaire, mais ne l'ont malheureusement pas trouvée. Il fait remarquer qu'il n'a pas à convaincre les personnes présentes et rappelle certains points :

- La directive européenne sur les armes à feu frappe les citoyens irréprochables et conduit à une lourde charge administrative et bureaucratique inutile, sans pour autant renforcer la sécurité.
- D'aucuns prétendent que peu de choses changeront. C'est faux : la plupart de nos fusils seront interdits. Pourquoi faudrait-il interdire quelque chose si rien ne change ?
- Suivant la devise "divide et impera", les partisans tentent maintenant de rassurer certains groupements en prônant qu'ils ne seront pas touchés. Mais la loi s'applique à tous les citoyens et les fusils semi-automatiques seront interdits.

- Sur la base de l'article 17, de nouveaux renforcements sont à craindre, car les modifications de la loi sont inutiles et n'ont aucun effet pour la lutte contre le terrorisme. En outre, la directive a été décrite comme un jalon important et les jalons ne sont généralement pas posés lorsqu'on a atteint l'objectif.

Il lance un dernier appel pour les jours restants en vue de mobiliser les connaissances et les proches, de les sensibiliser et de les appeler à aller voter. Jusqu'au 19, nous devons lutter dans le seul but d'obtenir un bon résultat avant de procéder à une analyse finale.

Le Président passe ensuite à la quatrième partie de l'honorariat. Il invite les présidents démissionnaires des SCT sur scène et les honore individuellement, tout en louant leur engagement et leurs mérites.

Heinz Hammer (SOSV) a été membre du Comité de la Société cantonale soleuroise de tir de 1990 à 2003 et a également siégé pendant plusieurs années au sein du Conseil des tireurs de la FST. En 2006, il a accédé à la fonction de président de la SOSV.

Markus Weber (SKSG) a été élu au Comité cantonal en 2007, où il a assumé la charge du Ressort "Secrétariat". Auparavant, il a occupé durant 15 ans la fonction de président d'une société de tir. En 2009, il a été élu président de la SKSG.

Après les éloges, le Président félicite les deux présidents méritants en leur remettant la Médaille d'honneur de la FST. A la suite d'une séance photographique, ils quittent la scène sous les applaudissements de l'AD.

11. Fête fédérale de tir des Jeunes 2019

Le président du patronage, le Divisionnaire à la retraite Hanspeter Kellerhals, informe sur la Fête fédérale de tir des Jeunes (FFTJ), qui aura lieu en 2019 à Frauenfeld et les environs.

Il aborde le travail en faveur de la Relève et affirme que la jeunesse constitue notre avenir. Il informe également sur les installations de tir, les conditions-cadres et le programme-cadre. Il lance un appel aux participants afin de motiver une fois de plus les jeunes dans leur canton afin de les inciter à s'inscrire à cette fête. Il lance également un appel aux bénévoles avant d'inviter les délégués présents à participer en tant que visiteur à cette fête. Enfin, il remercie tous ceux et celles qui contribuent à faire en sorte que cette manifestation soit un succès pour nos jeunes.

Le Président Luca Filippini remercie le président du patronage de la FFTJ Hanspeter Kellerhals pour ses paroles, tout en relevant aussi son engagement durant de nombreuses années en faveur du Domaine du tir. Il lui rend hommage en lui remettant la Médaille d'honneur de la FST lors de la cinquième partie de l'honorariat.

12. Fête fédérale de tir 2020

Renato Steffen, membre du Comité FST et du CO FFT informe sur l'avancement des travaux en vue de la Fête fédérale de tir (FFT) 2020, qui s'étendra sur quatre semaines et débutera le 12 juin 2020. La "Journée officielle" aura lieu le weekend des 4 et 5 juillet. Le centre de la Fête sera situé dans la Caserne d'Emmen et le CO s'efforce également d'intégrer la FFT aux événements qui se dérouleront en parallèle, notamment le Championnat d'Europe de football, etc. Le CO souhaite ainsi attirer le plus grand nombre possible de visiteurs et de participants sur le site de la Fête fédérale de tir. La population, l'armée et les tireurs doivent se réunir lors de cette fête. Il informe ensuite sur d'autres points et événements prévus, les installations de tir et l'infrastructure en général.

Le Président le remercie pour sa présentation.

13. Honorariat

13.1 Élections des membres d'honneur

Thomas Scherer et Dölf Fuchs sont invités sur scène afin de recevoir les honneurs pour leurs nombreuses années de dévouement en faveur de la FST.

Les honneurs sont rendus par le Vice-président qui détaille les nombreuses activités de ces deux membres méritants.

La première activité au sein de la FST exercée par Thomas Scherrer consistait à diriger le Ressort « Jeunes tireurs » Fusil 300m qui lui avait été confié entre 2007 et 2009. A la fin de l'année 2009, il a repris les rênes de l'important Ressort du Championnat suisse de groupes (CSG) Fusil 300m.

Dölf Fuchs a été membre du Conseil technique de l'ancienne Fédération suisse des tireurs au revolver et au pistolet et a siégé au sein des Commissions de tir de plusieurs Fêtes cantonales de tir. Entre 2010 et 2012, il a dirigé le Ressort Tirs libres / Compétitions des sociétés de la Division Pistolet, tout en assumant en parallèle, également dès 2010, la fonction de chef de la Division Pistolet.

Le Comité propose à l'AD d'élire ces deux personnalités méritantes en tant que membre d'honneur de la FST. La parole au sujet de cette élection n'est pas demandée.

Décision no 2019-23

Dölf Fuchs et Thomas Scherer sont élus membres d'honneur de la FST sous les applaudissements de l'AD.

Le Président remet aux nouveaux membres d'honneur le vitrail héraldique d'honneur de la FST ainsi que l'insigne de membre d'honneur. Dölf Fuchs exprime ses sincères remerciements pour son élection à la qualité de Membre d'honneur.

Il remercie également les collègues de la Division Pistolet pour la bonne collaboration et la franche camaraderie. Il souhaite ses vœux les plus sincères pour l'avenir de la FST.

14. Informations de la part de la FST

14.1 Projets en cours

Le Président informe sur le projet du "Nouveau site Web" et les premières solutions clients qui sont déjà en cours d'implémentation.

Il mentionne le projet "200 ans FST". La célébration de cet anniversaire aura lieu du 16 au 18 août 2024 à Aarau. Une publication commémorative sera également rédigée à l'occasion de cet anniversaire.

En prévision, il évoque le déroulement du Concours international des Juniors (European Youth League Championship) qui se déroulera cette année du 10 au 12 mai à Macolin, alors que la Coupe d'Europe aura lieu du 13 au 16 août à Thoune.

Sur le plan national, les deux concours pilotes, à savoir le Championnat suisse au Pistolet d'ordonnance et le Championnat suisse de groupes Fusil 300m U21/E+ seront mis à l'épreuve avant que le Comité prenne une décision en vue de leur introduction définitive.

Le projet Target Sprint se poursuivra en 2019 là où il s'est arrêté, tout en tentant de promouvoir cette nouvelle discipline sportive et de l'introduire en Suisse.

Cette année, la FST sera présente à la Fête fédérale de gymnastique avec un événement national Zwinky et en organisant un tir populaire. Pour l'année prochaine, d'autres manifestations sont d'ores et déjà annoncées, notamment l'exposition Pêche-Chasse-Tir.

Avantages pour les membres : depuis avril, les membres de la FST peuvent souscrire à plusieurs abonnements Swisscom intéressants.

14.2 Divers

Depuis le début de l'année, la Chambre disciplinaire siège sous une nouvelle composition. Dès lors que l'ancien président Markus Rickli a pris sa retraite, c'est Thierry Vauthey qui assume depuis le début de l'année les fonctions de président de la Chambre disciplinaire et des organes juridictionnels.

15. Discussion

Ulrich Fässler remercie le Président Luca Filippini et le Conseiller national Werner Salzmann pour leur engagement lors de la campagne de votation sur la loi sur les armes.

16. Prochaine Assemblée des délégués

16.1 Assemblée des délégués du samedi 25 avril 2020 dans le canton de Vaud

Le Président remercie par avance la Société cantonale vaudoise tir pour sa disponibilité d'organiser la prochaine Assemblée des délégués, le samedi 25 avril 2020, à Payerne. Pour l'année 2021, Lucerne s'est porté sur les rangs pour organiser l'AD et Bâle pour l'année 2022.

Décision no 2019-24

La prochaine et 19^e Assemblée des délégués aura lieu le samedi 25 avril 2020, à Payerne.

Le Président Luca Filippini remercie les dirigeants du CO zurichois Urs Stähli et Marcel Ochsner ainsi que leur équipe pour l'excellent travail accompli en vue du bon déroulement de la CP et de l'AD et leur offre une bouteille de vin de Lucerne. Il remercie en particulier également Fabienne Wilhelm qui a participé pour la première fois en tant que responsable d'un tel événement.

Il remercie Heineken de leur présence, laquelle a permis d'étancher la soif des participants durant les réunions d'hier et d'aujourd'hui.

Il remercie également le vice-président et l'ensemble des membres du Comité FST pour la bonne collaboration. Il remercie tous les membres de l'équipe du Secrétariat général pour le soutien et la préparation de la présente manifestation. Il remercie également les traductrices Nina von Heydebrand et Corinna Timm ainsi que les deux Dames d'honneur Karin Spühler et Martina Nay, les différents orateurs, les médias, les sponsors, les partenaires et les délégués présents. Au nom de tous, le vice-président remercie le Président Luca Filippini pour la bonne coopération, tout en lui rendant hommage pour son important engagement, avant de lui remettre un cadeau symbolique - parrainé par le partenaire Calanda.

Luca Filippini remercie une fois encore tout le monde et clôt la 18^e Assemblée des délégués à 13h41.

Le Président:



Luca Filippini
Président

Le rédacteur du procès-verbal:



Beat Hunziker
Directeur

Va :

Aux Présidents des Membres de la Fédération

Aux Membres d'honneur et aux Sociétés suisses de tir à l'étranger

Au Comité FST

Pour info :

Au Président des Organes juridictionnels

Au Président du Conseil de fondation FdT

Au Président de la Fondation du Musée suisse de tir, à Berne

Aux Membres de la Direction de la FST